

Quatre missions résument le rôle de l'UNAF:

- **Représenter** les arbitres dans toutes les instances sportives du District, participer aux travaux de différents groupes de travail, défendre les intérêts des arbitres chaque fois que cela est nécessaire. Contribuer aux actions de recrutement, de fidélisation et de formation des arbitres.
- **Protéger** les arbitres, les conseiller et les assister dans le cadre d'une action juridique en cas d'agression, aider l'arbitre tant moralement que financièrement pour mener la procédure judiciaire à son terme dans les meilleures conditions possibles de réussite.
- **Animer** la vie de notre association par l'organisation de manifestations conviviales et chaleureuses telles que l'arbre de Noël, la galette des rois, les déplacements au Stade de France, des matches de foot et les produits spécifiques de la boutique.
- **Aider** les arbitres en cas de besoin par une aide financière de la caisse de solidarité, mettre en place une chaîne de solidarité à tous les niveaux, aider les Jeunes Arbitres et les candidats par l'opération « Maillots d'arbitres ».

L'UNAF est devenue « l'association » de ceux qu'on appelait il n'y pas si longtemps encore les hommes en noir. Créée en 1967, elle est arrivée au fil des saisons à rassembler un très grand nombre d'arbitres.

Pourquoi ? Pas par hasard en tout cas !

Ces hommes qui, par la force des choses, avaient tendance à se retrouver bien seuls sur les stades le dimanche, avaient besoin de se retrouver ensemble pour évoquer leur fonction avec tout ce qu'elle peut amener de soucis ou de bonheurs, ont souhaité mobiliser la fraternité grandissante d'une corporation.

Désormais, la très grande majorité des arbitres sifflent sous la bannière d'une UNAF qui a considérablement développé ses actions et est allée bien au-delà de ses missions initiales, approfondissant et améliorant sans cesse ses initiatives.

En s'associant à tous les niveaux structurels, l'UNAF est aujourd'hui une partie intégrante du football.

L'**UNAF** est ainsi devenue incontournable au fil des saisons avec une seule contrepartie : celle du respect des valeurs qu'elle défend et la déontologie attachée à cette fonction devenue Mission de service public par la loi Lamour d'octobre 2006.

Au-delà, nous pouvons résumer son action en soulignant qu'elle rassemble les arbitres de tous niveaux, elle les unit, elle les représente. Elle les soutient dans leur mission parfois difficile, elle les aide lorsque la vie leur joue des tours. L'**UNAF** est présente également à chaque fois qu'un problème survient sur et en dehors des stades. Le revers d'une médaille en quelque sorte.

En tout cas, l'**UNAF** est l'association représentative des arbitres de football en France et elle porte cette bannière avec fierté et respect pour tous ceux qui œuvrent dans l'intérêt général du football.

Plus que jamais l'**UNAF** se veut LE GRAND CLUB NATIONAL des arbitres regroupant, unissant des hommes et des femmes de tous les départements partageant la même passion.

Plus nous serons nombreux et unis, plus nous serons entendus et écoutés. « **L'union fait la force** ».

En quelques chiffres, c'est **15 000 adhérents** de tous niveaux, c'est **900 dirigeants** œuvrant dans les départements et les régions, c'est **11 membres nationaux**, **101 sections** départementales, **18 sections** régionales et plus de **90 avocats**.



A quoi sert l'adhésion que vous prenez chaque saison à l'UNAF ?

- D'abord à être adhérent à l'UNAF et donc à bénéficier de la couverture juridique de l'association en cas d'agression. Il s'agit d'une aide et une assistance dans toute la procédure judiciaire s'il y en a une, ainsi que la prise en charge des frais d'avocat. Il faut savoir que chaque procédure judiciaire coûte entre 500 € et 1000 €.
- Ensuite à profiter d'un tarif préférentiel lors des manifestations, ainsi que de réductions grâce à divers partenariats (notamment avec l'équipementier NIKE).
- Si besoin, à pouvoir bénéficier de la solidarité de la famille des arbitres en cas de problème personnel, avec une caisse de solidarité pour venir en aide à ceux qui sont en difficultés.
- Enfin à recevoir un cadeau de remerciement pour toute adhésion avant le 30 septembre de chaque année (exemples : claquettes de douche, serviette, mallette, sacoche, jeu de cartons, etc....)

Comment sont utilisés les 35€ de votre cotisation à l'UNAF ?

Le montant global est réparti entre les 3 niveaux d'instance de l'UNAF :

- **11,40 €** vont à l'UNAF Nationale pour son fonctionnement. C'est aussi cette part qui sert à rémunérer les avocats et payer les vrais de justice.
 - **8,60 €** vont à la Section Régionale Bourgogne Franche-Comté, qui outre son fonctionnement, les redistribue sous forme de cadeau en début de saison, sous forme de participation aux frais des différentes manifestations nationales ou régionales.
- **15 €** restent à l'UNAF 21. Ils servent essentiellement à financer les manifestations organisées durant l'année (Congrès, Challenges, réunions, soirées, barbecue, etc....), à la caisse de solidarité et à son fonctionnement.

4 moyens vous sont proposés pour adhérer :

- Directement en ligne sur internet par CB, rendez-vous sur le lien suivant : <http://urlz.fr/776p>
- En joignant le bulletin d'adhésion avec votre dossier de renouvellement à votre club, mais en prenant bien soin de le prévenir avant et vérifier ensuite que ce dernier a bien fait le chèque correspondant, chaque année, 50% des arbitres qui ne sont pas adhérents le doivent à ce seul motif.
- En déposant au District à Quetigny une enveloppe à l'attention de l'UNAF 21, avec votre bulletin d'adhésion et le règlement correspondant (chèque personnel ou de votre club, ou même espèces)
- En adressant par courrier votre enveloppe complète (bulletin + règlement) directement auprès du secrétaire : *Sébastien NICOLET / UNAF 21 9 bd John Kennedy 21000 DIJON*

L'adhésion n'est effective qu'à la réception du règlement financier, à lui seul le bulletin rempli ne suffit pas !



UNAF UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL

Section Régionale **Bourgogne Franche-Comté**

<http://bourgognefranche-comte.unaf-arbitres.com>

unaf.bourgogne.franche-comte@gmail.com

FICHE D'ADHESION – SAISON 2019 / 2020

Maîtrise des Adhésions par la Gestion Informatisée des Cotisations

Catégorie :

Arbitre en Activité

Ancien Arbitre

Jeune Arbitre

Autre

Section Départementale UNAF :

SAONE & LOIRE (71)	NIEVRE (58)	COTE D'OR (21)
YONNE (89)	HAUTE-SAONE (70)	DOUBS / TER. DE BELFORT (25/90)

Autre :

Coordonnées :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : Situation familiale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : / / / / Tél. Portable : / / / /

Email :@

Club d'appartenance :

Cotisation :

Arbitre et Jeune Arbitre en activité : 35€	Ancien arbitre ou Autre : 25€
---------------------------------------------------	--------------------------------------

Paiement par (deux choix possibles) :

- **Chèque** à l'ordre de l'UNAF - Retourner le formulaire et le chèque à :

Gérard GEORGES - 51C, rue Charles Pillet - 71000 MÂCON - 03.85.34.20.20 - 06.07.53.39.97

- **Adhésion en ligne avec Paiement Sécurisé par Carte Bancaire**

Connectez-vous sur Internet en copiant/collant le lien suivant : <http://urlz.fr/776p>

SUIVEZ-NOUS SUR



Fait à :le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Informatique et Liberté

La loi Informatique et Liberté garantit un droit d'accès aux données informatiques vous concernant. Celles-ci ne pourront être utilisées que pour les besoins internes de la gestion de l'association. Elles ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans votre accord.